

République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARTUR Olivier, Maire

Présents: Olivier Artur, Véronique Prêtre, Jean-Claude Baixas, Félicia Louyot, Patrick Schwartz, Rahima Gounant, Gilles Bettinger, Laurence Favier, Joël Lambert, Stéphanie Remy, Rémy Gandar, Stéphanie Vernier, Jean-Claude Werth, Nathalie Maire, Vincent Etienne.

Absents-excusés :

Aurélia Châlons a été désignée secrétaire de séance

Vote du taux des taxes communales pour 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.39 %
- taxe d'habitation : 15.96 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Vote des budgets primitifs pour 2026

Le maire présente les budgets prévisionnels pour 2026 élaborés par la commission finances en travaux préparatoires le 8 avril 2026 avec la totalité des membres du Conseil Municipal.

Budget principal : adopté à l'unanimité

Les dépenses et les recettes s'équilibrent

En fonctionnement à 372 070.00€

En investissement à 569 693.41€

Budget forêt : adopté à l'unanimité

En équilibre en fonctionnement à hauteur de 61 504.14€

Et en investissement à hauteur de 8 287.00€

Demande de subvention région Grand Est « coup de pouce rural » pour l'achat d'un tracteur+équipement

Le Maire présente plusieurs devis pour l'achat d'un tracteur+équipement.

Le Conseil Municipal demande une subvention de la région Grand Est au titre du « coup de pouce rural » pour cet investissement.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre du « coup de pouce rural » auprès de la région Grand Est et décide de fixer le plan de financement suivant :

Plan de financement :

<u>Tracteur+équipement HT</u>	24 290.00€
Avance TVA	4 858.00€
Total TTC	29 148.00€
Demande subvention région Grand Est « coup de pouce rural » 30%	7 287.00€
Fonds propres communaux	17 003.00€

La dépense est inscrite au budget

Adopté à l'unanimité

Désignation des délégués des syndicats intercommunaux

Communauté de Communes du Pays de Pange :

En titulaire : Olivier Artur,
En suppléant : Véronique Prêtre

CLECT :
En titulaire : Olivier Artur
En suppléant : JC Baixas

Commissions de travail de la CCHCPP :

Commission mutualisation et services aux communes : Vincent Etienne

Environnement : Véronique Prêtre

Développement économique et attractivité : Félicia Louyot

Aménagement du territoire : JC Baixas

Communication : Véronique Prêtre

Eau et assainissement : Olivier Artur, Nathalie Maire

Syndicat des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (proposition de désignation par la CCHCPP) :

En titulaire : Patrick Schwartz
En suppléant : Olivier Artur

Syndicat de gestion du Collège de Rémilly

En titulaire : Stéphanie Vernier
En suppléant : Vincent Etienne

Commission intercommunale de gestion des écoles et des activités périscolaires :

En titulaires : Vincent Etienne, Rémy Gandar, Véronique Prêtre

Délégué défense et sécurité : Jean-Claude Baixas

Adopté à l'unanimité

Désignation des membres de la commission des impôts

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission communale des impôts locaux ; 12 membres titulaires et 12 suppléants parmi lesquels la Direction des Services Fiscaux choisira les 6 titulaires et 6 suppléants qui formeront la commission.

Titulaires

BERTRAND Dominique
BEMER Armand
GANDAR Rémy
BOULOT Michelle
REMY Danielle
LAMBERT Joël
BETTINGER Gilles
LOUYOT Xavier
LEROND Sébastien
GUEDER Sébastien
SCHWARTZ Patrick
PEREIRA Jessica
Adopté à l'unanimité

Suppléants

LADAIQUE Christian (Pange)
POINSIGNON Patrice
HUARD Denis
COILLY Régine
BAIXAS Jean-Claude
WERTH Jean-Claude
HOCQUART Christophe
BIER Stéphane
HOELLINGER Guillaume
SENER Jocelyne
REMY Martine
REMY Stéphanie

Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)

Dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques sur votre territoire, il est rappelé l'importance de délibérer pour désigner les membres titulaires et suppléants de la commission communale de chasse, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement.

Le maire précise le rôle principal qui sera dévolu à chacune de ces commissions :

- La composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse sont déterminés particulièrement par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.
- Elle comprend toutes sortes de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...).

La commission communale de chasse joue un rôle clé dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.
- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

La désignation des membres (1 titulaire et 1 suppléant) doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Cette formalité est essentielle pour :

- Garantir la légalité des décisions prises par la commission.

- Assurer la transparence et la représentativité des acteurs locaux.

Monsieur le Maire expose que la commission restera ouverte et sera toujours modifiable pendant la durée de la mandature. Le maire explique les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Monsieur le maire propose au Conseil de mettre en place la commission suivante :

Commission consultative communale de la chasse représentée par Olivier Artur en titulaire et Olivier Lecomte en suppléant.

Adopté à l'unanimité

CNAS (Comité National d'Action Sociale) : désignation de délégués

Le Maire propose de désigner Véronique Prêtre membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue et Aurélia Châlons en qualité de déléguée agent notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

Adopté à l'unanimité

Activités estivales : centre aéré

Vu le code général de la fonction publique, article L111-1 à L142-3 portant droits, obligations et protections des fonctionnaires,

Vu le code général de la fonction publique notamment aux articles L332-23 portant sur les emplois non permanents,

Vu le décret 88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal décide :

de réaliser le centre aéré 2026 (Accueil de Loisirs) sous réserve de finaliser l'équipe d'encadrement,

de recruter des agents contractuels, animateurs BAFA, pour assurer la direction, l'animation et la logistique du centre de loisirs pour une période de 3 semaines allant du 3 août 2026 au 21 août 2026 inclus.

Les 3 semaines se dérouleront au foyer rural avec repas pris sur place, temps calme effectué à l'école.

Les prévisions budgétaires sont inscrites au budget principal 2026.

Seront acceptés les chèques vacances, bons de vacances tels que CAF, MSA, Comité d'Entreprise, Amicale du personnel, etc.

Coût à la semaine selon quotient familial CAF

	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE Mairie BAZONCOURT					
	Tranche 1 < 500	Tranche 2 501-800	Tranche 3 801 à 1200	Tranche 4 1201 à 1600	Tranche 5 1601 à 2200	Tranche 6 > 2200
Montant du QF de la famille	350	550	850	1 250	1 650	2 250
Coût d'une semaine complète (5 jours)	70.00	90.00	115.00	140.00	160.00	180.00
Ecart d'une tranche à l'autre	0.00	20.00	25.00	25.00	20.00	20.00
Nombre de jours d'utilisation par mois	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Coût mensuel de l'accueil pour la famille (2 semaines)	140.00	180.00	230.00	280.00	320.00	360.00
Nombre de parts dans le foyer	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Equivalence QF en ressources mensuelles	1 050.00	1 650.00	2 550.00	3 750.00	4 950.00	6 750.00
Part de l'accueil alsh dans le budget familial (Ne pas s'éloigner 7,5%)	13.33%	10.91%	9.02%	7.47%	6.46%	5.33%
Reste à vivre mensuel familial	910.00 €	1 470.00 €	2 320.00 €	3 470.00 €	4 630.00 €	6 390.00 €

Par ailleurs, les enfants de la commune bénéficieront d'une réduction de 30€ /semaine.

Le prix comprend toutes les activités, le repas de midi, le goûter.

Adopté à l'unanimité

Convention relative à la participation des communes de Sanry/Nied et Sorbey aux frais relatifs au centre aéré

Le Maire présente un projet de convention avec les communes de Sanry/Nied et Sorbey concernant la prise en charge directe de leur participation financière en faveur des familles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de signer ladite convention et d'assurer sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Regroupement scolaire : règlement+tarifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal mise à jour pour l'année 2026-2027 et ses annexes notamment le règlement intérieur et les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026 (inchangés par rapport à 2025).

Tarifs de l'accueil périscolaire au 1^{er} septembre 2026 en fonction du quotient familial CAF :

Tarifs 2026 / 2027	ACCUEIL PERISCOLAIRE Mairie SANRY SUR NIED				
	Tranche 1 < 600	Tranche 2 601-900	Tranche 3 901 à 1200	Tranche 4 1201 à 1700	Tranche 5 > 1700
Coût matin (7h00 à 8h30) 1h30	1.28 €	2.07 €	2.55 €	3.02 €	3.83 €
Coût matin extérieur	1.59 €	2.58 €	3.19 €	3.78 €	4.78 €
Coût midi	5.88 €	8.51 €	9.91 €	11.30 €	13.03 €
Coût midi extérieur	7.34 €	10.63 €	12.39 €	14.13 €	16.28 €
Coût soir (16h15 à 18h45) 2h30	2.13 €	3.44 €	4.25 €	5.04 €	6.38 €
Coût soir extérieur	2.66 €	4.30 €	5.31 €	6.30 €	7.97 €
Coût d'une journée complète	9.28 €	14.01 €	16.71 €	19.36 €	23.23 €
Coût d'une journée complète extérieur	11.59 €	17.52 €	20.89 €	24.20 €	29.03 €
Absence non signalée	5.00 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette convention et ses annexes et charge le Maire de la signer et valide les tarifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour l'année 2026-2027.

Devis HTP pour la sécurisation routière

Le Maire présente un devis pour la sécurisation routière sur l'ensemble de la commune pour un montant de 33 000.00 € HT soit 39 600.00€ TTC établi par l'entreprise HTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le maire de signer le devis.

Adopté à l'unanimité

Vente d'un terrain

Le Maire propose de vendre une partie de la parcelle de terrains situés à Vaucremont (section 9 parcelle 233) représentant 1a58 au prix de 2 200 €.

Monsieur Joël LAMBERT quitte la séance avant le vote de ce point.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, et à 14 voix pour, le Conseil Municipal accepte l'offre et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Convention de prestation de services avec la CCHCPP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, propose de renouveler la convention de prestations de services qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

La convention permet à la commune de profiter des services proposés par la CCHCPP (entretien d'espaces verts, entretien, balayage, nettoyage de trottoirs...) et des services basées sur une contractualisation d'achat public (balayage mécanisé des voiries...). Cette convention prendrait effet du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, soit pour une durée de 3 ans.

La nouvelle convention ne comporte pas de changement majeur par rapport à l'ancienne convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer afin de signer cette convention pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal,

VU la DBC2025_49 du 4 décembre 2025 portant sur le projet de convention concernant les prestations de services de la CCHCPP,

VU la convention de prestations de services de la CCHCPP,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Nb de conseillers en exercice 15

Nb de conseillers ayant pris part au vote 15

Date affichage le 22.04.2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 22.04.2026

Publication et notification le 22.04.2026

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 22 avril 2026

Le Maire